

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2024 - 023
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et les vingt-neuf mars

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc CASTELACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER (est arrivé à 19 h 00), Damien GANDELLI

Antoine GRAZIANO a donné procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Demande de subvention sur l'Enveloppe Cantonale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement urbain.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour financer une partie de ces travaux.

Le Coût des travaux d'aménagement urbain s'élève à : **50 000.00 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal : **10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention sur l'enveloppe cantonale à hauteur de 70 % pour effectuer les travaux d'aménagement urbain.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT.

